



Revue Intelligence Stratégique
Journal des publications scientifiques
Volume 4, numéro 009
Avril-Septembre 2021
p-ISSN : 3006-547X ; e-ISSN : 3006-5488
<https://doi.org/10.62912/>

APPROCHE DIPLOMATIQUE DANS LA RESOLUTION DES CONFLITS ARMES A L'EST DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Stanis MENJI KABWE

Assistant au Département des Relations Internationales à l'Université Pédagogique
Nationale/Kinshasa-RDC
stanismenji@565gmail.com

RESUME

Depuis près de trois décennies, la RDC est en proie à des conflits armés protéiformes mettant en scènes les acteurs étatiques et paraétatiques. Plusieurs enjeux stratégiques sont au cœur de cet antagonisme. Ainsi, cette analyse propose une grille de réflexion scientifique et propositions techniques centrées spécialement sur la diplomatie.

Mots-clés : diplomatie, résolution des conflits armés, la RDC.

SUMMARY

This article shows that the wars in the future will revolve around ecosystems and particularly the water war, and that the States having environmental resources and a good policy will be the future masters of the world. This research also addresses the possibilities that the ecosystems of the DRC offer to this country to put in place an active environmental diplomacy in order to make its voice heard within the framework of global governance.

Keywords: diplomacy, resolution of armed conflicts, the DRC.

INTRODUCTION

De nos jours, gérer les conflits nationaux et internationaux devient hardiment compliqué. Les armes et la diplomatie classique ont démontré leurs limites surtout en cas des guerres asymétriques. Les conflits armés à l'Est de la République Démocratique du Congo qui ont subi militairement et

diplomatiquement une série de tentatives de résolution continuent de défrayer la chronique de par sa dangerosité et sa perpétuité.

De ce fait, le changement des stratégies devient impérativement une démarche impérieuse pour son endiguement. Il est de bon aloi que cette nouvelle stratégie soit diplomatique pour des raisons d'efficacité et d'efficacités. La diplomatie dans les relations entre Etat-Nations ou groupes sociaux structurés n'a de sens que lorsqu'elle parvient à solutionner la problématique de la sauvegarde de l'intérêt national, mettre fin aux inquiétudes en dépit de la robustesse des pesanteurs. Son efficacité est tributaire de la manie politique des acteurs qui la définissent et la manipulent. Cette définition devra en principe s'adapter conjoncturellement aux défis à relever c'est-à-dire, partir de la diplomatie classique à la diplomatie circonstancielle.

Le problème de la République Démocratique du Congo en ce qui concerne la gestion et la résolution des conflits de l'Est de son territoire considérés par les Nations-Unies comme le plus meurtrier après la Seconde Guerre mondiale, caractérisés par de multiples guerres interminables à des fois sporadiques, résulterait du manque de justesse au sein de son appareil diplomatique : adapter la diplomatie au type de question à régler.

C'est dans cette optique que cet article se doit le plaisir de proposer une nouvelle approche diplomatique consistant pour la RDC, à interpeller la communauté internationale sur le respect des droits humains dans les régions en conflit, rallier celle-ci à sa cause, tisser des alliances stratégiques avec les puissances tant continentales qu'internationales afin de s'instituer en Etat-pivot dans la sous-région.

I. DE LA DIPLOMATIE DANS UN CONTEXTE DE GUERRE

De l'antiquité à nos jours, le rôle de la diplomatie demeure essentiellement celui d'une coopération internationale au profit de la stabilité à l'interne. Cette stabilité va de la garantie sécuritaire au bien-être social en passant par la prospérité économique. La diplomatie est globalisante. Elle concerne tous les domaines de la vie sociale et ce, dans le but de garantir la

survie des individus, d'un groupe d'individus ou d'une collectivité bien structurée.

Comme le démontrent plusieurs analystes de la politique tant nationale qu'internationale, les Etats modernes tiennent leurs vies et survies à la dynamique de l'interdépendance facilitée par la diplomatie, considérée ici comme un bulldozer qui trace des voies par où passent les accords et les échanges notamment politiques, économiques et stratégiques.

Nonobstant la capacité reconnue à chaque Etat ou chaque entité de se construire une diplomatie à la hauteur de ses besoins, les études démontrent que plusieurs de ces derniers n'y arrivent pas dans certaines circonstances. C'est le cas de la non récupération par la Syrie du plateau de Golan, occupé et administré par l'Israël, après sa victoire à l'issue de la guerre de six jours en 1967 et annexé unilatéralement à celui-ci en 1981 ; de la non reconnaissance internationale de la République Arabe de Palestine comme Etat-Nation viable et souverain ; de l'échec d'adhésion de la Turquie à la puissante organisation supranationale occidentale, l'Union Européenne. Une chose reste à savoir : que doivent faire ces Etats pour se faire pacifiquement entendre ?

Cette question, ressemble à celle de savoir, que doit faire la République Démocratique du Congo pour mettre fin au moyen politique, aux conflits qui sévissent depuis plusieurs années dans la partie orientale de son territoire. Ce questionnement démontre à suffisance que toute action diplomatique n'est forte et agissante que quand elle est contextualisée. C'est la loi de la proportionnalité de l'action diplomatique vis-à-vis du contexte et des enjeux. C'est ce qui donne le caractère multiforme de la diplomatie. Comme l'eau prend la couleur du contenant, ainsi la diplomatie prend la forme du contexte dans lequel elle est usitée.

Voilà pourquoi on parle aujourd'hui de la diplomatie environnementale, la diplomatie de puissance, la diplomatie du développement, etc. De même, la guerre comme situation conflictuelle est comprise suivant la nature du champ de bataille, la durée, le mode opératoire

et la nature des belligérants. Ces quatre éléments constituent le contexte conflictuel ou contexte de la guerre.

A l'instar de la diplomatie, la guerre est aussi sujette de changement. Sa muabilité a poussé Clausewitz à l'assimiler au « caméléon », dont les formes varient suivant les temps et les époques. La guerre de cent ans, la Première et la Deuxième Guerre mondiales, la Guerre Froide ou guerre idéologique, les guerres religieuses, la guerre de l'eau, etc. et aujourd'hui, la guerre géopolitique.

Cette thèse est corroborée par celle de Jean Bodin¹ qui, dans le développement des théories climatiques soutient dans son ouvrage « La République », qu'à l'image des architectes qui essaient d'adapter leur construction aux matériaux disponibles et aux sites sur lesquels ils construisent, les responsables politiques devaient également s'adapter au caractère humain modelé par l'environnement. La faillite des grands Etats s'expliquait par le fait de ne s'être pas adaptés à ces traits.

Malgré les engagements militaires consentis par les protagonistes, toutes les guerres finissent par des accords politiques justifiant ainsi, le pouvoir de la diplomatie, celui de taire et faire taire les armes au profit de la paix.

Les conflits de l'Est de la République Démocratique du Congo, sont l'un des plus longs de l'histoire du monde moderne. Un conflit caractérisé par une succession variée des guerres et dont l'issue reste loin de toute réalité. Les activités militaires menées par les forces armées de la République Démocratique du Congo, soit singulièrement ou conjointement avec les forces de maintien de paix des Nations-Unies, tout comme toutes les démarches diplomatiques entreprises par les différents gouvernements congolais qui se sont succédé, n'arrivent pas à mettre fin aux hostilités d'un conflit nourri et entretenu. Ce qui plonge cette réflexion dans une problématique de recherche d'une nouvelle approche diplomatique susceptible de solutionner ces conflits vieux de plusieurs années en posant la question de savoir :

¹ Jean Bodin, cité par BONIFACE P., *La géopolitique*, éd. Eyrolles, Paris, 2016, p. 10.

comment la RDC peut-elle diplomatiquement mettre fin à la guerre géopolitique qui sévit à l'Est de son territoire ?

La guerre est la forme aigüe du conflit traduisant manifestement une opposition diversifiée entre deux ou plusieurs Etats, groupes sociaux, individus avec ou sans lutte armée. Elle induit une altération croissante du tissu socio-économique de la collectivité concernée tout en l'astreignant à la quête des moyens de sortie.

Classiquement, les forces militaires sont les moyens les plus en vue que les Etats emploient pour endiguer une guerre ou en atténuer la fougue. Dans « Le Prince », Nicolas Machiavel soutient que c'est en négligeant les armes et en leur donnant un aspect doux que nous avons vu des souverains perdre leurs territoires. Une affirmation surannée et paradoxalement en physique avec la réalité des choses : l'Allemagne nazi puissance militaire s'est vue en son temps complètement défigurer voire effacer de la carte d'Europe et du monde ; la redoutable Union des Républiques Socialistes Soviétiques (URSS) en dépit de sa force militaire a assisté impuissamment à l'éclatement de son territoire en plusieurs républiques ; l'incapacité de l'Israël à user pleinement de sa suprématie sur la Palestine en dépit de son alliance militaire avec les Etats-Unis d'Amérique considéraient en toute contemporanéité comme première puissance militaire de la planète.

L'avènement de l'Organisation des Nations-Unies en 1945 augurait indubitablement une nouvelle ère en relations internationales se caractérisant par la doctrine de la sécurité universelle et de la paix collective enclina à la résolution pacifique des différends entre Etats. Il est en même temps démontré que depuis l'effondrement du mur de Berlin, les armes tombent de plus en plus en désuétude surtout avec l'apparition des guerres asymétriques. Il ne serait pas assez prétentieux d'affirmer comme susmentionné sans jeter en pâture l'influence de la force militaire, que tous les conflits armés ou non armés aboutissent aux négociations, à une solution politiquement concertée d'où la prééminence de la diplomatie en situations des crises.

Les conflits armés congolais bordé des guerres intermittentes dont les affres sont parfois gracieusement estompées soit par des actions

militaires, soit par des actions diplomatiques ne cessent guère de faire son bonhomme de chemin démontrant ostensiblement les faiblesses desdites actions.

La solution, à cet effet, passerait par une nouvelle approche diplomatique capable de ramener le monde vers la RDC et de contraindre la communauté internationale à faire respecter les droits humains dans la contrée en proie aux conflits.

II. DE LA GUERRE GEOPOLITIQUE DES CONFLITS DE L'EST DE LA RDC

La géopolitique dont les définitions sont foisonnantes, est un concept très complexe à élucider. Plusieurs scientifiques et chercheurs ont tenté d'en donner une explication plus ou moins compréhensible en ayant pour dénominateur commun ou point de convergence : la mise en évidence de la relation entre l'homme, la politique et l'environnement² pris dans sa globalité ainsi que les conséquences qui en découlent.

Le « Toupictionnaire », dictionnaire de politique, définit la géopolitique comme l'étude de l'influence des facteurs géographiques, économiques et culturels sur la politique des Etats et sur les relations internationales. Ce qui caractérise les situations géopolitiques, c'est le fait que des territoires, petits ou grands, sont l'objet de rivalités de pouvoirs ou d'influences : rivalités entre des pouvoirs politiques de toutes sortes, et pas seulement entre des Etats ou avec des peuples qui n'ont pas encore leur propre Etat, mais aussi, entre des mouvements politiques ou des groupes armés plus ou moins clandestins, toutes ces rivalités ayant pour buts le contrôle, la conquête ou la défense de territoires.³

Pour Friedrich Ratzel⁴, la géopolitique est « la science qui établit que les caractéristiques et conditions géographiques, et plus spécialement les grands espaces, jouent un rôle décisif dans la vie des Etats, et que l'individu

² Environnement géographique, économique, socio-culturel, etc.

³ PAPIN D., « 50 fiches pour comprendre la géopolitique », Bréal, Paris, 2010, p. 1.

⁴ Friedrich Ratzel cité par BONIFACE P., *La géopolitique. Les relations internationales*, Eyrolles, Paris, 2011, p11.

et la société humaine dépendent du sol sur lequel ils vivent ayant son destin déterminé par la loi de la géographie ».

La définition de la géopolitique selon Yves Lacoste semble plus plausible, elle développe le concept : « l'étude des différents types de rivalités de pouvoir sur les territoires, [...] la puissance se mesurant en fonction de potentialité territoriale interne et de la capacité à se projeter à l'extérieur de ce territoire et à des distances de plus en plus grandes ». Et précise : « le terme de géopolitique dont on fait de nos jours de multiples usages désignant de fait tout ce qui concerne les rivalités de pouvoir ou d'influence sur les territoires et les populations qui y vivent : rivalités entre des pouvoirs politiques de toutes sortes et pas seulement des Etats mais aussi entre des mouvements politiques ou des groupes armés plus ou moins clandestins, les vérités pour le contrôle ou la domination du territoire de grande ou de petite taille ».⁵

La géopolitique est selon lui, « l'analyse des rivalités de pouvoirs sur des territoires ». La plupart des situations géopolitiques résultent de problèmes de pouvoirs-territoires, c'est-à-dire de polémiques entre protagonistes qui, dans les pays démocratiques, en restent au niveau verbal (manifestations, débats et controverses dans la presse, vote d'opposition) et qui, dans les autres, peuvent plus vite conduire au conflit ouvert.⁶

La guerre géopolitique, est une rivalité des pouvoirs sur un territoire. Une rivalité fondée sur la quête de l'espace vital, l'accroissement des richesses et la création des zones d'influence.

En d'autres termes, la guerre géopolitique se distingue des autres par le fait qu'elle met de l'emphasis principalement sur l'expression impérialiste d'un Etat ou d'un groupe d'Etats vis-à-vis d'un autre dans l'objectif de s'assurer une survie dorée. Elle met en exergue trois postulats majeurs : la richesse, l'espace vital et la zone d'influence. Il est fort probable que ces

⁵ BONIFACE P., « *La Géopolitique 42 fiches thématiques et documentées pour comprendre l'actualité* », Eyrolles, Paris, 2016, pp. 13-14.

⁶ GIBLIN B., « La géopolitique : un raisonnement géographique d'avant-garde », dans *Hérodote*, n°146-147, La Découverte, 3^e trimestre, 2012, p. 9.

postulats se retrouvent dans une même et seule guerre quand bien-même l'existence d'un seul suffirait de qualifier une guerre de géopolitique.

La guerre géopolitique peut être qualifiée d'une guerre moderne⁷ où le but est de rompre la volonté de l'adversaire, et la façon la plus radicale d'y arriver est de prendre tout son territoire. Ce genre de guerres, le monde en a déjà connu et les exemples sont légions. La guerre de la morue opposant l'Islande à la Grande Bretagne : l'enjeu majeur était, le contrôle du fleuve islandais alors considéré comme poumon économique de l'île (Islande) grâce à sa richesse en poissons, un de ses atouts majeurs.

Le conflit en lisant Daniel Cornelis⁸, dans « L'objectif est le chemin parcouru, pas l'arrivée » vient étymologiquement de *conflictus* qui signifie choc, lutte et combat, c'est pourquoi l'essentiel des recherches a d'abord été réalisé dans le domaine de la guerre. A partir du XVIIe siècle, le mot conflit est appliqué aux relations interpersonnelles, il est aussi envisagé comme « dualisme intérieur » et par extension, il désigne alors l'antagonisme possible dans les champs intellectuels, moral, affectif ou social, voire juridique et psychologique.

Il se distingue de la tension qui signifie la manière de tendre et aussi la contraction des nerfs. Puis, à la fin du XVIIe siècle, l'usage du mot s'applique au champ psychologique et s'applique principalement à un effort soutenu, il signifie également querelle et opposition ; et de la violence qui correspond au mot latin *violentus* signifiant emporté, parlant du caractère impétueux appliqué aux personnes et aux choses. La violence explique ce qui est excessif, qui sort de la mesure, qui agit et s'exprime sans retenue et avec grande intensité. Et aussi ce qui agit avec force contre soi-même ou contre autrui.

La différence entre ces termes réside dans le fait que le conflit est la divergence, l'antagonisme entre deux personnes ou deux groupes visant à obtenir une même chose. La tension constitue alors, en quelque sorte, l'énergie sous-jacente du conflit, c'est-à-dire l'intensité relationnelle, la

⁷ BONIFACE P., *La géopolitique. Les relations... Op. cit.*, p. 20.

⁸ CORNELIS D., « L'objectif est le chemin parcouru, pas l'arrivée », Collectif Triskèle.

pression que l'opposition amène entre les deux protagonistes. Le conflit crée une tension entre les individus ou les groupes. La violence peut être alors le résultat du conflit, comme décharge ou éclatement dudit conflit, c'est-à-dire débordement excessif d'agressivité vis-à-vis d'autrui ou d'un objet.

Mais plus encore que l'antagonisme, il ne peut y avoir de conflit que pour autant qu'une relation entre deux individus existe. Deux personnes peuvent être en désaccord sur un point, mais il n'y aura pas forcément conflit. Celui-ci ne se produit que pour autant que les deux protagonistes de la situation aient un intérêt en commun qui fait l'objet du désaccord. C'est pourquoi nous retiendrons que pour qu'il y ait conflit, cela suppose trois conditions : des acteurs, une relation entre ces acteurs, des enjeux pour chacun des acteurs.

Le conflit de l'Est de la RDC est une guerre géopolitique. Il tourne autour des enjeux majeurs tels que l'exploitation des ressources minières et environnementales, de l'annexion des certains territoires du pays aux pays voisins et de la création d'une zone tampon, un bouclier sécuritaire pour ces derniers.

Ces conflits, à sa genèse en 1996-1997, deux ans seulement après la guerre du Rwanda, donnaient des apparences indubitablement politiciennes. Les forces de défense et de sécurité rwandaises ont assisté de main de maître, la rébellion zaïroise conduite par Laurent-Désiré Kabila. Cet appui consistait pour les Rwandais, de se débarrasser du Président Mobutu qui continuait à garder sur le territoire zaïrois près de la frontière du Rwanda, les troupes génocidaires des Hutus considérés par Kigali comme une menace permanente.

Après la chute de Mobutu, comme disait le célèbre historien Thucydide : « l'appétit vient en mangeant », les Rwandais décident de prendre le contrôle de la RDC ex-Zaïre afin de se mettre à l'abri du danger. Laurent-Désiré Kabila, nationaliste de son état ayant compris à l'instar de Johan Rudolf Kjellén que « les Etats vigoureux, dans un espace limité, se trouvent sous l'impératif catégorique d'élargir leurs espaces, par colonisation, fusion ou des conquêtes de différentes façons », va mettre fin à cette

gourmandise étrangère en expulsant avec l'appui du peuple congolais tout Rwandais du territoire congolais.

Comme il est de nature qu'un conflit engendre un autre s'il est mal géré, le Rwanda se sent trahi et change de stratégie. Déclare la guerre à la RDC (guerre d'agression en 1998) qu'il perdra quelques mois plus tard à cause de la coalition de plus de huit pays soutenant son adversaire.

Depuis lors, bon nombre d'observateurs estiment qu'il (Rwanda) serait en train d'alimenter des groupes armés qui, du jour au lendemain, sèment de la terreur à l'Est de la RDC. Et que sa santé économique serait soutenue par ces activités funestes orchestrées par ses lieutenants. Sans sol aussi riche que celui de la RDC, le Rwanda est devenu en temps record exportateur mondial plus important de colombite-tantalite connu communément sous le nom du Coltan pendant que son sous-sol n'en détient quasiment pas. Ces groupes armés étrangers opérant en RDC, au-delà de l'exploitation des ressources du sol et du sous-sol congolais, auraient pour mission d'exterminer la population de ce coin qu'ils tuent jours et nuits dans l'objectif de créer un espace pour la population étrangère qui tente depuis des années à élargir ses frontières territoriales.

En 2013, l'idée de la zone tampon a failli devenir une réalité avec la création par la résolution n°2098 du Conseil de Sécurité des Nations Unies d'une zone neutre entre les groupes armés se trouvant sur le territoire congolais et les forces gouvernementales congolaises sous prétexte de limiter la répercussion des atrocités entre les deux camps, sur les territoires étrangers. Ce complot fut déboulonné grâce à la vigilance de l'armée congolaise qui, en dépit de cette mesure, a pourchassé l'ennemi jusqu'au-delà des frontières congolaises. De 1996 à 2019, ce conflit de plus de vingt ans a causé des dégâts collatéraux énormes : plus de six millions de morts hormis les innombrables dégâts matériels et exploitation illégale des ressources naturelles. Une guerre de la honte et de l'humiliation pour la RDC et dont l'issue et la finalité prolifèrent des interrogations.

Toutes les tentatives d'éradication de ces conflits initiées par différents gouvernements qui se sont succédé en RDC ont démontré leurs

limites car restées figer dans la logique de guerre classique où seules la force militaire et la diplomatie classique sont mises en exergue afin d'espérer estomper la hideur. Mais, tous ont oublié que Rudolf Clausius en 1850 disait : « que lorsqu'il y a changement, il y a création de désordre qu'il qualifia d'entropie ».

Depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, beaucoup plus au lendemain de la Guerre Froide, la guerre a connu des mutations, elle est partie du classique à des nouvelles formes dont le contour nécessite une profonde modélisation pour être bien cerné. Cette défiguration de la guerre dans son évolution est à l'origine d'un grand bouleversement dans la prise des stratégies de son endiguement. Ce qui a démontré la frivolité des missiles entre les puissances pendant la Guerre Froide tout comme celle de la négociation entre un Etat et un terroriste ou un groupe de terroristes.

Donc, mettre fin à la guerre devient une équation nécessitant une lecture minutieuse de celle-ci (déterminer sa forme, la forme des belligérants, la période, la durée, la région, le but poursuivi par les forces en présence) afin de déterminer le type des stratégies à appliquer pour une excellente issue.

L'éradication d'un conflit dépend essentiellement de la robustesse des forces intrinsèques et extrinsèques des Etats et de leur intime interdépendance. Les forces intrinsèques résument la mise en scène des facteurs économiques, militaro-technologiques, scientifiques et socio-culturels. Et, les forces extrinsèques désignent le prestige, l'influence, l'attraction, la puissance, les alliances stratégique-militaires, la conduite des affaires étrangères.

Au-delà de la guerre, le contact avec l'extérieur est facilité par la diplomatie qui est un outil au service de la politique étrangère dont la portée réside dans la sauvegarde de l'intérêt national. La diplomatie devient un moyen susceptible d'aider l'Etat ou mieux toute autre collectivité à assouvir sa soif dans la poursuite d'une solution à un problème donné et ce, avec l'appui des forces intrinsèques.

III. LA DIPLOMATIE AU CŒUR DE LA RESOLUTION DES CONFLITS DE L'EST DE LA RDC

La diplomatie étant la conduite pacifique des relations entre individus ou groupes d'individus. Elle a de la nette forme qu'en relations internationales où les acteurs privilégient la négociation et la coopération indubitablement considérées comme les moyens les plus puissants pour régler des conflits et d'optimiser des échanges. Il va de soi que les Etats ont le libre choix des moyens de règlement pacifique des différends énumérés à l'article 33 de la charte des Nations Unies. Ce faisant, la Déclaration de Manille souligne qu'ils ne « devraient pas perdre de vue que les négociations diplomatiques sont un moyen souple et efficace pour régler de manière pacifique leurs différends ».⁹

Dans ce contexte à ce qu'annonçait Clausewitz, la diplomatie n'apparaît plus comme un effort de prévention des conflits mais comme le moyen d'y mettre fin.¹⁰ La RDC dont les conflits sur son territoire n'ont que trop duré devrait outiller son appareil diplomatique des stratégies nouvelles et avant-gardistes en dépit de la panoplie d'efforts de négociation initiés soit par elle-même, soit par les organisations tant sous-régionales, régionales qu'internationales qui, à ce jour n'ont donné aucune solution durable. Et dont le mérité ne se limite qu'en des trêves anodines, des redditions des groupes moins virulents... ce, qui lui impose inéluctablement une nouvelle approche diplomatique résultant de l'analyse minutieuse et de l'autopsie de la situation, dotée conséquemment des moyens à la hauteur de la solution.

Ces moyens représentent naturellement le diplomate, les facteurs techniques, matériels et financiers. Mais, dans la diplomatie moderne, l'accent reste placé sur la formation du diplomate (sa résilience, sa capacité de négocier et de trouver des solutions...), la perspicacité technologique, la détention de l'information, le langage, l'identité de la collectivité, l'enjeu, la maîtrise de l'opinion publique et enfin, les moyens financiers.

⁹ GHOZALI N.E., « La négociation diplomatique dans la jurisprudence internationale. Essai d'analyse », dans *Revue belge de Droit International*, Editions Bruylant, Bruxelles, 1992/2, p. 324.

¹⁰ GROSSER P., « Les Carnets des Dialogues du Matin. L'avenir de la diplomatie », disponible sur www.institutdiderot.fr, 2015, p. 6.

A ceci, s'ajoutent les instruments internationaux notamment, les accords, les conventions et/ les traités internationaux sans oublier les us et coutume internationales. En ce sens, la nouvelle approche de la diplomatie congolaise axée sur la gestion et la résolution du conflit de l'Est devrait au-delà des moyens mis en disponibilité par le gouvernement, reposer sur l'apport du droit international sous son aspect lié à la protection des droits humains.

Le droit étant que norme sociale, est un produit de la socialisation. Dans l'objectif de créer l'harmonie en société, les individus se sont convenus d'édicter des règles qui puissent régir leurs rapports. Ces règles grâce à l'organisation politique préétablie, deviennent opposables à tous. En d'autres termes, il s'agit là, du rôle dépositaire du pouvoir public, c'est-à-dire que l'obligation du pouvoir public à veiller sur l'applicabilité de la loi en vue de la quiétude sociétale.

Au niveau international, la logique reste immuable du fait que le droit international révèle de la volonté des Etats, des Organisations Internationales et de la société civile dans une perspective d'harmonisation des politiques soit pour la sécurité ou la paix collective, soit pour maintenir l'équilibre entre entités et ou individus.

En matière de la protection de droits de l'homme, la charte de l'organisation des Nations-Unies, constitue sans aucun doute cette volonté et est le premier des instruments diplomatiques de protection des droits de l'homme aux côtés du Conseil des droits de l'homme de l'ONU qui offre un cadre mondial aux débats sur les questions relatives aux droits de l'homme, il rassemble systématiquement toutes les normes pertinentes et réagit en cas de violation des droits de l'homme, par l'adoption de résolutions ou l'envoi d'observateurs, par exemple.¹¹

A ceux, s'ajoute le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme qui assume de nombreuses tâches visant à promouvoir et à protéger les droits de l'homme, mais malheureusement ne possède pas de pouvoirs exécutifs. Ces traités de l'ONU obligent les Etats parties à présenter

¹¹ Abc des droits de l'homme, Département fédéral des affaires étrangères DFAE/suisse, p. 10.

régulièrement des rapports sur la situation des droits de l'homme dans leur pays et à entrer en dialogue avec l'ONU.

L'avidité des Etats y compris ceux qui alimentent le conflit de l'Est de la République Démocratique du Congo les astreigne à la violation spectaculaire de ces dispositifs juridico-politiques internationaux aux travers des guerres, trafic illégal d'armes, soutien aux groupes rebelles et terroristes laissant sur leurs passages, d'innombrables victimes collatérales et ce, sous l'œil impuissant de la communauté internationale. Face à des telles situations, seule la diplomatie solidariste que l'on peut aussi qualifier d'humaniste pourrait avoir la latitude de ramener le monde à la raison, au bon sens et d'endiguer les atrocités.

Par la diplomatie solidariste ou humaniste, on sous-entend, un concept hybride qui s'explique par le prisme de la politique et du droit. Elle constitue toute démarche entreprise par un Etat, un acteur des relations internationales pour la sauvegarde des droits humains à travers le monde. Et, peut s'agir pour un Etat, un groupe social agressé ou en conflit, un mécanisme partant du principe de solidarité internationale de rallier les autres Etats ou groupes sociaux distincts à sa cause dans l'objectif de faire respecter les droits de l'homme.

Donc, on comprend que l'approche solidariste de la diplomatie fonde ses racines dans la solidarité internationale et le respect des droits humains. Elle est le porte-voix de l'opinion publique nationale ou locale auprès de la communauté internationale et vise à convaincre les puissances sous régionales, régionales, continentales et planétaires de la nécessité d'une coalition contre les Etats ou groupes sociaux irrespectueux des droits fondamentaux des autres et parvenir à leur condamnation au niveau des instances pénales internationales au moyen des instruments diplomatiques internationaux de protection des droits de l'homme qui en principe, ne sont que des mécanismes politiques et diplomatiques de la mise en œuvre des droits humains.¹²

¹² *Ibidem*, p. 10.

Cette démarche apparaît adéquate et proportionnée à la résolution sans faille du conflit de l'Est de la RDC. Ce faisant, cette nouvelle approche diplomatique devrait être appuyée pour le cas congolais par quatre éléments fondamentaux à savoir, la communication médiatique et la bonne, le marketing politique, le lobbying et la cohésion nationale afin de lui permettre de bien dénoncer, confirmer et faire condamner les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité perpétrés par ses ennemis sur son territoire ainsi que le génocide congolais qui a coûté sans arrêt plusieurs millions des vies.

La diplomatie solidariste tire son origine de l'implication de la politique étrangère dans l'applicabilité des instruments diplomatiques internationaux de protection des droits humains notamment, la charte de l'organisation des Nations-Unies, le Conseil des droits de l'homme de l'ONU, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

CONCLUSION

En guise conclusion, les conflits armés de l'Est de la République Démocratique du Congo est une mosaïque de guerres au carrefour de multiples enjeux le rendant de plus en plus complexe. La convoitise des ressources naturelles de la RDC, le commerce international avec le marché de Cobalt et du Coltan, la déstabilisation de l'Etat congolais, la quête de l'espace vital et de zone d'influence par certains de ses Etats voisins, constitueraient ses différentes causes.

Face à un tel conflit, la solution la plus durable ne peut que résulter de l'implication à suffisance de la communauté internationale et ce, par l'application stricte des normes internationales. Mais, pour y arriver, la RDC devrait muer sa politique étrangère : passer de la diplomate des bonnes impressions, à la diplomatie des actions, des intérêts et à la diplomatie identitaire.

Donc, ces conflits armés ne peuvent prendre fin que par une diplomatie puissante et agissante prenant en compte les aspects jadis oubliés à l'instar du respect des droits humains. L'évolution des enjeux sociopolitiques démontre que l'on ne négocie plus seulement la guerre et la paix, ou de

moins en moins, mais on négocie aussi sur les préférences collectives : les questions d'environnement, de droit des homosexuels, des femmes, ou encore de religion, avec des débats aux Nations Unies sur la diffamation des religions, sont maintenant présentes sur la scène internationale.

La protection des droits de l'homme est une préférence collective qui ne peut échapper à nos jours au menu des négociations dans le concert d'Etat. La République Démocratique du Congo devra s'inscrire dans cette optique : élaborer en toute régularité des rapports nationaux démontrant la violation avec acuité de droits de l'homme à l'Est de son territoire et entrer en dialogue avec l'ONU dans l'objectif de ramener tous les répondants chacun devant sa responsabilité.

Ainsi, elle doit initier ou inciter des conventions au profit des populations vulnérables. Par exemple, la convention pour la lutte contre les massacres des êtres humains, pourquoi pas un tribunal pénal spécial sur les crimes graves commis en RDC.

Dans le même sens, faire un plaidoyer pour la mise en place en Afrique de la convention-cadre pour la protection des minorités nationales au profit des ethnies originaires de sa partie orientale à titre illustratif Nande, Tembo, Bembe qui sont les premières victimes collatérales ; tisser des alliances stratégique-militaires avec les puissances, se faire un Etat activiste des droits de l'Homme, faire l'histoire plutôt que la subir.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Abc des droits de l'homme, Département fédéral des affaires étrangères DFAE/Suisse.

BONIFACE P., « *La Géopolitique 42 fiches thématiques et documentées pour comprendre l'actualité* », Eyrolles, Paris, 2016.

BONIFACE P., *La géopolitique*, éd. Eyrolles, Paris, 2016.

BONIFACE P., *La géopolitique. Les relations internationales*, Eyrolles, Paris, 2011.

CORNELIS D., « L'objectif est le chemin parcouru, pas l'arrivée », Collectif Triskèle.

-
- GHOZALI N.E., « La négociation diplomatique dans la jurisprudence internationale. Essai d'analyse », dans *Revue belge de Droit International*, Editions Bruylant, Bruxelles, 1992.
- GIBLIN B., « La géopolitique : un raisonnement géographique d'avant-garde », dans *Hérodote*, n°146-147, La Découverte, 3^e trimestre, 2012.
- GROSSER P., « Les Carnets des Dialogues du Matin. L'avenir de la diplomatie », disponible sur *www.institutdiderot.fr*, 2015.
- PAPIN D., « 50 fiches pour comprendre la géopolitique », Bréal, Paris, 2010.